

## FONCTIONS PUBLIQUES INFORMATIONS

FONCTIONS PUBLIQUES

S'ENGAGER POUR CHACL

FPI DDI n° 4 - juillet 2014

Directions
Départementales
Interministérielles

## SPECIAL DDI

## Rencontre DISIC – organisations syndicales Point sur le projet SIDSIC 25 juin 2014

Cela faisait quinze mois que le DSIC n'avait pas réuni les organisations syndicales pour faire un point sur la mise en place des SIDSIC...

Participaient à cette réunion pour l'administration :

DISIC - JacquesMARZIN - Corinne BARON - Hélène SADAKA	DSAF - Isabelle SAURAT - David COSTE
Ministère de l'intérieur - Nathalie COLIN - Alain TRIOLLE - Vanina NICOLI - Vincent NIEBEL	<b>MEDDE</b> - G. CHATAINIER - Hugues CAHEN
Ministère de affaires so- ciales - M.A. BOCQUELET	<b>MAAF</b> - Anne BOSSY
<b>DGAFP</b> T. DELANOE	<b>DGCCRF</b> Jean Pierre MARTIN

## La CFDT était représenté par :

- Heddi BABEL
- Stéphane BOUTORINE
- Julien FOUILLET
- Christian REME

La CFDT forme un constat d'essoufflement, parfois d'usure, des SIDSIC, qui demeure la seule mutualisation interministérielle sans pour autant être à nos yeux des structures abouties et sans un réel avenir esquissé. Nous souhaitons une meilleure cohérence fonctionnelle des SIDSIC pour tendre vers un service et un régime statutaire cohérent avec un véritable pilotage interministériel pour offrir une meilleure efficience d'ensemble sans subir comme c'est le cas aujourd'hui tant de contraintes fonctionnelles, administratives et budgétaires pesantes, au demeurant inutiles, qui pourraient être grandement simplifiées.

Nous avons indiqué en début de séance au DISIC notre souhait d'aborder au cours de cette rencontre 5 thématiques :

- les ressources humaines ;
- les aspects budgétaires ;
- les problématiques statutaires et indemnitaires ;
- le positionnement des SIDSIC;
- la mutualisation des outils.

En préalable, le DISIC indique son aspiration à définir une stratégie globale des systèmes d'information de l'État et propose une réunion avec les organisations syndicales le 9 septembre pour évoquer ce sujet.

Il indique son souhait de ne pas impacter sur le titre 2 le budget alloué aux ressources humaines des SIC de l'État en précisant que la conservation du patrimoine des informaticiens de l'État est une richesse. Par contre il précise que, hors titre 2, la part financière affectée aux SI doit diminuer de 20 % sur 3 ans.

Les effectifs des SIDSIC auraient globalement diminué de 9 % au cours de l'année 2013 alors que les effectifs servis auraient baissé au cours de la même période de 14 %.

Pour le DISIC les SIDSIC doivent évoluer vers une convergence homogène pour définir un effectif en cohérence avec les personnels desservis privilégiant un niveau de qualité de services. Selon le DISIC il convient de s'orienter vers une efficacité globale pour cibler un socle fonctionnel commun et une définition des tâches au cœur du métier des SIDSIC.

Pour la CFDT cette situation n'est pas aussi idyllique. Il convient d'apprécier les situations critiques de certains départements dont l'effectif SIC se situe en deçà de la masse critique. Les SIDSIC sont également confrontés aux difficultés liées aux multiples statuts et modes de gestion des techniciens qui composent ces structures et à l'hétérogénéité des outils qui ne facilitent pas les interventions techniques et pour lesquels une convergence s'impose. A cela s'ajoute la problématique des conventions d'engagement de service, que nous dénonçons, alors que les DDI demeurent a priori décideurs pour les remplacements des personnels des SIDSIC. Pour la CFDT l'effort de formation continue doit absolument se concrétiser avec une ouverture interministérielle pour acquérir l'ensemble des compétences nécessaires au fonctionnement des SIDSIC.

Le DISIC indique qu'il est en attente d'arbitrages nationaux pour une meilleure homogénéisation des outils et qu'il convient de définir rapidement les modalités de gestion de la totalité des effectifs des SIDSIC dans une démarche de progrès avec une gouvernance globalisée. Il annonce une messagerie unique de l'État à venir avec un regard sur un nouvel outil mis en place aux affaires étrangères.

Au plan des formations il assure que l'effort serait maintenu en veillant à une ouverture plus grande par les ministères pour accueillir les techniciens des SIDSIC issus d'un autre ministère.

La DRH du ministère de l'intérieur indique que le CT des SIC de ce ministère disparaît en fin d'année mais que pour autant le dialogue social doit se poursuivre.

Elle évoque que la nouvelle instance de représentation pour les personnels des SIDSIC serait le CT central des préfectures.

Le ministère de l'intérieur fait part d'une valorisation du corps des ingénieurs des SIC dont le recrutement actuel se situe à Bac+3 et qui au 1<sup>er</sup> janvier prochain relèvera du niveau Bac+5. Ce nouveau corps, qui débouchera au HEA, devrait se concrétiser au 1<sup>er</sup> janvier prochain après sa présentation au CT ministériel du 10 juillet.

Le ministère de l'intérieur, en accord avec la DGAFP, se propose d'ouvrir ce nouveau corps aux autres ministères.

La CFDT confirme qu'elle entend aboutir à cette réforme nécessaire du corps des ingénieurs des SIC. Nous avons fait part de notre détermination pour que ce nouveau corps s'oriente vers une véritable interministérialité et débouche sur un troisième grade au hors échelle B pour attirer de véritables talents issus des cursus universitaires en leur garantissant un déroulement de carrière attractif.

Nous regrettons le morcellement des instances de représentation qui éparpillent les personnels des SIC alors que nous réclamons une filière unifiée des métiers des SIC. Nous avons également évoqué les disparités engendrées par les primes informatiques.

Le DSIC convient qu'il faut faire progresser les SIDSIC menacés par des départs à la retraite, la formation des personnels et disposer d'une cartographie de l'ensemble des applications existantes par ministère.

Il déplore le manque d'orchestration interministérielle de la sécurité des systèmes d'information pour laquelle sa direction n'est jusqu'à présent aucunement consultée.

Il annonce rechercher un rassemblement administratif des SIDSIC et le renfort de 4 personnes à la DISIC pour améliorer le pilotage des 1200 agents des SIDSIC.

La CFDT est intervenue pour souligner les problèmes budgétaires rencontrés par les SIDSIC en citant quelques exemples. La distinction entre les BOP 307 et 333 apporte incontestablement des contraintes fortes sur le fonctionnement des SIDSIC. Nous avons interpellé l'administration sur les « bisbilles » générées au plan local pour répartir les dépenses entre les entités. Les SIDSIC consacrent aujourd'hui une partie de leur activité pour résoudre ces lourdes difficultés fonctionnelles.

La CFDT regrette l'absence d'un budget pour les SIDSIC et souhaite une simplification des procédures budgétaires.

La DSAF, sans être pour autant optimiste, se dit favorable à un transfert d'un BOP sur l'autre en soulignant qu'il n'y avait pas de difficultés législatives pour un BOP unique. Elle se dit favorable pour trouver une gouvernance administrative des SIDSIC avec un seul programme budgétaire.

La CFDT encourage l'administration à avancer rapidement sur ces sujets et est disponible pour contribuer à des solutions efficientes pour :

- simplifier les fonctionnements des SIDSIC
- définir un effectif pérenne pour les SIDSIC, une unification statutaire et une gouvernance unifiée ;
- déterminer un budget pour le fonctionnement des SIDSIC ;

La CFDT a demandé vers quel comité technique local les agents issus des DDI affectés au sein des SIDSIC auront à voter pour les prochaines élections professionnelles.

L'administration nous a répondu que les SIDSIC étant un service de préfectures c'est vers cette instance paritaire que ces agents voteront.

Concernant le RIE la DISIC annonce que 600 sites sont basculés sur le Réseau Interministériel de l'État. Le

rythme soutenu des migrations se poursuit. Les préfectures migreront à partir du mois de septembre. La DGFIP prépare sa migration sur ce nouveau réseau.

Le DISIC propose de se revoir dans cette configuration au mois de novembre.